

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 9

Artikel: Le dernier mot de la science relativement au mystère de l'Homme au masque de fer
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La robe aussi doit aller à la mode,
Et sur l'acier s'arrondir souplement;
Dans l'étoffe-ballon, gracieuse et commode,
On peut marcher bien plus facilement.
Il faudra donc deux ou trois crinolines
Pour résister à l'ampleur des jupons,
Chausser l'enfant de légères bottines
Avec de hauts talons.

Les plus grands soins sont mis à la coiffure
De cet enfant qui commence à savoir
Quel est l'effet d'une belle parure,
Quel est l'utile usage du miroir.
Elle apprendra ce que peuvent les charmes,
Elle saura qu'un regard pur et doux
Peut dans un cœur jeter bien des alarmes
Et faire des jaloux.

Et chaque jour, sur les pas de sa fille
Entendant répéter cet éloge flatteur :
« Qu'elle est charmante, oh, comme elle est gentille! »
Sa mère dit : « Elle fait mon bonheur,
» C'est mon espoir, que tout malheur l'épargne!
» Nul envieux ne me la ravira;
» C'est mon soutien, ma fidèle compagne;
» Gare à qui la prendra! »

Et cependant autour de la colombe
Des jeunes gens circulent éperdus;
Maman, maman, voyez comme elle tombe
Dans les filets que l'amour a tendus!...
Oui, cette enfant qui faisait votre joie,
Pour s'envoler ne vous consulte pas;
Du mariage elle devient la proie...
Ne vous désolerez pas!...

L. M.

Le dernier mot de la science relativement au mystère de l'Homme au masque de fer.

En face de la ville de Cannes, en Provence, et à quinze cents mètres de la plage, s'élèvent deux îles placées l'une devant l'autre comme deux sentinelles avancées et qui se protègent mutuellement. La nature les a entourées de rochers et de récifs qui en rendent l'approche assez dangereuse. Toutes deux d'une forme allongée, elles s'étendent de l'est à l'ouest, et la plus voisine de la côte est aussi de beaucoup la plus grande. Comme elles sont couvertes d'un grand nombre de pins, la vue y est bornée; mais si l'on se place sur une des tours qui dominent la plus grande, l'on aperçoit le plus admirable, le plus éblouissant des tableaux. De tous côtés une merveilleuse profusion de lumière; devant soit Cannes et ses élégantes villas baignées par la mer; plus loin le splendide bassin de Grasse, avec ses collines d'oliviers, ses verts mamelons et sa végétation luxuriante; à gauche la longue chaîne de l'Esterel, aux contours brusques et variés, à droite les Alpes maritimes élevant jusqu'au ciel leurs sommets neigeux que le soleil fait resplendir.

Ces deux îles ne participent point à la vie, au mouvement de ce qui les entoure. Généralement incultes, habitées seulement par la garnison et par quelques familles de pêcheurs, coupées çà et là par d'anciens marais salants, à l'aspect triste et monotone, on dirait qu'elles appartiennent entièrement au passé. Là, dès le commencement du V^e siècle, St-Honorat a fondé un monastère (celui de Lerins) longtemps le plus célè-

bre des Gaules; ailleurs on montre la plage où s'arrêta François I^{er}, devenu prisonnier des Espagnols, avant de partir pour subir sa dure captivité. Mais ce qui a surtout rendu célèbres les îles de Ste-Marguerite et St-Honorat, c'est le séjour qu'y fit le prisonnier mystérieux détenu pendant plusieurs années dans la plus grande de ces îles, l'île Ste-Marguerite, et qui est connu dans l'histoire sous le nom de *l'Homme au masque de fer*. Tous ces lieux sont pleins de son souvenir.

L'existence du personnage est un fait démontré; à cet égard on était arrivé dès longtemps à la certitude; mais quant à son identité personnelle, on était resté dans le vague des conjectures et des généralités. Les précautions constamment prises pour dérober la vue du prisonnier à tout le monde; les dépenses, les soins, les respects dont il ne cessa d'être l'objet, ne semblaient pouvoir se rapporter qu'à des personnages d'un rang élevé; les frais considérables de sa captivité de trente-deux ans; ce secret qui n'eut pour dépositaires que le roi, son premier ministre et l'officier à la garde duquel il était confié; cet emprisonnement dans une île à l'extrémité de la France ou à la Bastille, tout semblait concourir à prouver que la moindre indiscretion pouvait mettre en péril les plus graves intérêts. Transféré du fort de Pignerol à l'île Ste-Marguerite, et de là à la Bastille, où il mourut en 1703, le célèbre prisonnier fut suivi dans chacun de ces forts par le même officier, Cinq-Mars, qui en fut nommé successivement gouverneur.

Tant de mystérieuses circonstances ont ouvert un vaste champ aux conjectures et fait naître une foule d'explications plus ou moins invraisemblables. La version qui avait été accueillie avec le plus de faveur était celle qui faisait du *Masque de fer* un frère jumeau de Louis XIV, élevé secrètement en Bourgogne sous un nom emprunté, mais qu'on dut éloigner lorsqu'à l'âge de dix-neuf ans il parvint à découvrir le secret de son origine, en forçant la serrure d'un meuble dans lequel son gouverneur serrait ses dépêches. Cette explication, popularisée par Voltaire et qui avait l'avantage de saisir vivement les imaginations, ne supportait pas un examen approfondi; on ne la soutenait guère que faute d'une solution susceptible de preuves solides et convaincantes. Les historiens sérieux hésitaient ou attendaient.

Actuellement le problème paraît résolu; mais il se trouve, comme le disait Louis XV, dépositaire du secret après Louis XIV, « que ce secret n'avait jamais été, en somme, d'une grande importance. »

Le prisonnier masqué de Pignerol, des îles Ste Marguerite, et, enfin, de la Bastille, n'était aucun des grands personnages sur lesquels ont porté les suppositions pendant longtemps. Par des dates et des preuves certaines, un nouvel historien, M. Marius Topin, établit que le fameux prisonnier ne fut ni un frère illégitime de Louis XIV, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Monmouth, ni le duc de Beaufort, ni le patriarche arménien Avedick, ni le surintendant Fouquet, ni le duc de Lauzun. Le véritable et mystérieux captif était le comte mantouan Antonio Matthioli, confident intime de son prince, le duc de Mantoue, Charles IV. Matthioli s'était entremis avec l'abbé d'Estrades, ambassadeur français à Venise, pour la cession à la France de la ville de Casal, un des points les plus importants du Piémont. Le traité fut signé moyennant 400,000 écus pour le duc et une belle récompense pour Matthioli, qui aussitôt en voulut obtenir une seconde d'un autre côté.

Il révéla tout à l'Empereur, aux Vénitiens, aux Espagnols et à la régente de Savoie qui avertit Louis XIV de la trahison, mais trop tard. L'éveil était donné; et quand M. d'Asfeld se présenta pour la ratification du traité, les Espagnols l'arrêtaient. L'abbé d'Estrades se voyant dupe, mais feignant de ne rien savoir, demanda qu'on lui permit de mettre la main sur Matthioli. Sans attendre l'ordre, qui du reste ne tarda guère, il l'attira, sous l'apparence de négociations nouvelles, et surtout de nouvelles sommes à donner, dans un endroit près de Turin, où Catinat, averti, s'empara de lui. C'est tout près; à Pignerol, dont Cinq-Mars était gouverneur, qu'il fut secrètement conduit et gardé. Il y resta quinze ans, de 1679 à 1694, passant pour mort et n'étant réclamé par personne, surtout par son duc, qui avait intérêt à ce qu'on ne le crût pas son complice.

En 1694, Pignerol ayant cessé d'être ville française, Matthioli fut mené aux îles Ste-Marguerite, en Provence, et quatre ans après à la Bastille, où il entra avec ce masque de velours noir qu'il ne devait plus quitter. Il y mourut en 1703 et fut enterré au cimetière St. Paul sous le nom de Machiali, qui n'était qu'une altération assez transparente du sien.

Voici la lettre sur laquelle s'appuie avec raison M. Topin, et par laquelle Louis XIV fit accorder à l'abbé d'Estrades, son ambassadeur à Venise, l'autorisation de faire arrêter Matthioli.

— Versailles, ce 28 avril 1679.

« Le Roy a veu dans vostre lettre la confidence que madame la duchesse de Savoye vous avait faite de toute la perfidie du comte Matthioli. Il est assez estrange que se sentant coupable à ce point envers Sa Majesté, il ose se confier entre vos mains. Aussi le roy croit-il qu'il est bon qu'il ne le fasse pas impunément. *Puisque vous croyez le pouvoir faire enlever sans que la chose fasse aucun éclat*, Sa Majesté désire que vous exécutiez la pensée que vous avez eue, et que vous le fassiez conduire en secret à Pignerol. L'on y envoie ordre pour l'y recevoir et pour l'y faire garder sans que personne en ait cognoissance. Il sera de vostre adresse de lui donner rendez-vous pour lui parler en un lieu détourné, et, s'il se peut, à la campagne. Mais, sur toute chose, s'il est vray qu'il ait eu la ratification du duc de Mantoue, et qu'il en fût chargé, il serait bon de la prendre et de s'en assurer. Il n'est point nécessaire que vous informiez madame la duchesse de Savoye de cet ordre que Sa Majesté vous donne, et il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. »

Cinq lettres sur la Constitution fédérale,

par J. EYTEL. — Prix: 30 c.

Voici un écrit dont on ne saurait contester ni l'à-propos ni le mérite. Dans le mouvement qui paraît entraîner la majorité des esprits vers une révision fédérale, on réclame des réformes certainement heureuses et dont l'adoption constituerait un vrai progrès politique et social; mais on se préoccupe assez peu des principes essentiels qui forment la base d'une organisation fédérative. Ramener la discussion sur ces principes, montrer quelle importance y attachaient nos hommes d'Etat de 1847, telle est la tâche que l'auteur s'est proposée et qu'il a remplie avec toute l'habileté qu'on pouvait attendre de ses talents et de son expérience.

Comme conclusion, M. Eytel pense que les partisans du système fédératif ont à réclamer, dans la révision qui se prépare, des garanties pour la souveraineté des vingt-deux Etats et une participation plus active et plus efficace de ceux-ci au gouvernement national.

C'est là un travail sérieux et approfondi; quelles que soient les luttes auxquelles a donné lieu la personnalité de l'auteur, amis et adversaires pourront le lire avec un égal intérêt.

L'Année scientifique nous apprend que l'antidote contre l'empoisonnement par le phosphore, depuis si longtemps cherché, vient enfin d'être découvert d'une manière toute fortuite.

Au mois de septembre 1869, un homme, voulant

se suicider, avala du phosphore, extrait d'une certaine quantité d'allumettes chimiques. Comme la mort ne venait pas assez vite, l'individu voulut joindre au premier poison une seconde matière toxique, et il avala le contenu d'une fiole d'essence de térébenthine, qui se trouvait sous sa main. Mais au lieu de la mort il avait bu le salut; au lieu d'un nouveau poison, il avait pris un antidote. Il ne ressentit, en effet, aucune impression fâcheuse de l'ingestion successive de ces deux substances.

Recherchant l'explication de ce phénomène, on apprit que les chimistes ont constaté que le phosphore cesse d'être lumineux dans l'obscurité quand il est plongé dans l'essence de térébenthine.

Enfin des expériences faites sur des animaux ont démontré d'une manière incontestable l'efficacité de l'essence de térébenthine dans l'empoisonnement par le phosphore.

Demeindze passa, au prédze, l'organiste s'est trompâ et l'a fé onna musica d'einfai, que to lo mondo ein étai escandalisâ; asse bin quand saille-ce, lo syndico l'atteindâi que dévant po lâi féré onna semonce, et l'ai dese: Ah! ah! vo z'ai fé oquié dé bio, stu matin, jamé n'é oiu n'a tôla chetta? — N'est pa mè, repond l'organiste, lé cé gueux dé Branlapantet, que tiré lo soclliet, que s'est trompâ dé chômo.

Un brave homme se présente l'autre jour, en compagnie de sa femme, au bureau de la Recette d'Yverdon, pour retirer son nouveau livret de la caisse d'épargne. Sa femme jette un coup-d'œil sur le carnet, elle n'y voit qu'une seule somme inscrite et demande à son mari où ont passé les intérêts.

— Comprein-to pas? répond le mari, l'intérêt, l'on radotzi.

On lit dans la Feuille des avis officiels, n° 14, page 8:

« A vendre un immeuble d'un bon rapport, composé de deux corps de bâtiment; dans l'un il y a une cave voûtée, dans l'autre on pourrait établir un jeu de quilles. S'adresser etc., etc. »

Chez L. MONNET

au bureau du CONTEUR VAUDOIS

CARTE CÉLESTE

avec horizon mobile.

sur laquelle un mécanisme très simple indique l'état du ciel à un moment quelconque de la journée. Les personnes les moins exercées aux observations astronomiques peuvent facilement au moyen de cette carte, apprendre à connaître les diverses constellations. Elle porte, du reste, une explication très claire sur la manière de s'en servir. — Prix: 4 fr.

Expédition par la poste, contre remboursement.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.